



Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

Notre déclaration liminaire sera courte. Comme nous l'avons fait pour la première fois la semaine passée au CSA de l'administration centrale, nous vous alertons à nouveau sur le management opéré au sein de l'école nationale des greffes.

Nous constatons en cette rentrée que deux services dépendant de la direction des activités pédagogiques sont actuellement en grande difficulté voire en souffrance. Que sur les 14 agents ayant subi ou subissant encore aujourd'hui à minima des pressions, 13 appartiennent également à cette direction.

Nous vous informons que nous sommes destinataires d'un courrier, rédigé par un avocat dijonnais ayant reçu plusieurs agents de l'école, adressé également et entre autre à M.le Garde des Sceaux, Madame la Secrétaire générale et Monsieur le Directeur des services judiciaires, dénonçant les conditions de travail sur lesquelles nous attirons votre attention depuis près de deux ans.

Nous demandons à ce que l'ensemble des procès-verbaux du présent CSA et des déclarations liminaires annexées soient adressés à Mme la Secrétaire générale du ministère. Et ce d'autant que les engagements pris par la direction devant la formation spécialisée de l'ENG le 5 juillet dernier n'ont, encore une fois, pas été respectés.

Nous nous interrogeons sur ce qui pourrait vous faire prendre pleinement conscience de l'urgence à mettre fin à cette situation. En tout état de cause, personne, pas même vous ou le ministère ne pourra arguer de n'avoir mesuré, ni d'avoir été informé du mal-être de ses agents.

Les organisations syndicales représentatives élues

CSA et formation spécialisée de l'ENG